



Formulaire de demande d'ESTA pour les USA (=autorisation de voyage)

Attention : Les voyageurs ayant la double nationalité ou ayant visité après Mars 2011 l'Iran, l'Irak, la Syrie ou le Soudan ne pourront plus bénéficier du programme d'exemption de visa ESTA pour se rendre aux États-Unis sans visa.

SECTION 1 : Informations Passager

NOM*

PRENOM*

AUTRES NOMS/PSEUDONYME*

Oui

Non

Si oui, lesquels ?

Nom

Prénom

PAYS DE NAISSANCE*

VILLE DE NAISSANCE*

DATE DE NAISSANCE*

NATIONALITE*

AUTRE NATIONALITE

Oui

Non

N° carte d'id./passeport

Pays

Année expiration

SEXE*

Masculin

Féminin

ADRESSE DU DOMICILE*

Adresse

Ville

Etat/Région

Pays

TELEPHONE*

ADRESSE EMAIL*

PARENTS DU VOYAGEUR*

Nom

Prénom

Nom

Prénom

SECTION 2 : Informations Passeport

N° PASSEPORT*

DATE DE DELIVRANCE*

DATE D'EXPIRATION*

A compter du 1er avril 2016, seules les personnes titulaires d'un passeport électronique ou biométrique pourront bénéficier du programme d'exemption de visa.

Pour plus d'infos : cliquez ici

SECTION 3 : Informations Voyage

POINT DE CONTACT AUX USA*
(Hôtel ou Nom du contact)

TELEPHONE DU CONTACT*

ADRESSE AUX ETATS UNIS*

Adresse

Ville - Zip

Etat

CONTACT EN CAS D'URGENCE*

Nom

Prénom

N° de téléphone

Adresse email

SECTION 4 : Informations Employeur actuel ou précédent

AVEZ-VOUS OU AVEZ-VOUS EU
UN EMPLOYEUR?*

Oui

Non

Nom de la société

Adresse

Code Postal

Ville

Etat/Région

Pays

N° de téléphone

Profession

SECTION 5 : Questions

Merci de répondre aux questions suivantes par Oui ou par Non (cocher la case correspondante)

Souffrez-vous d'une maladie transmissible, de troubles physiques ou mentaux ? Faites-vous usage de stupéfiants ou êtes-vous toxicomane ?*

Oui Non

Maladies transmissibles

D'après la législation américaine, les maladies transmissibles revêtant une importance sur le plan de la santé publique sont:

- La chancrelle
- La blennorragie
- Le granulome inguinal
- La lèpre infectieuse
- La lymphogranulomatose vénérienne
- La syphilis au stade infectieux
- La tuberculose active
- Et autres maladies désignées par le Ministère américain de la Santé.

Troubles physiques ou mentaux

En ce qui concerne les troubles physiques et mentaux, répondez "Oui" à cette question si:

- (a) Vous souffrez actuellement de troubles physiques ou mentaux et présentez des antécédents de comportement associé à ces troubles pouvant ou ayant pu constituer une menace pour vos biens, votre sécurité, vos conditions de vie ou celles des autres ; ou
- (b) Vous avez souffert de troubles physiques ou mentaux et présenté des antécédents de comportement associé à ces troubles ayant constitué une menace pour vos biens, votre sécurité, vos conditions de vie ou celles des autres ; ce comportement est susceptible de se reproduire ou de conduire à d'autres comportements dangereux.

Répondez "Non" si :

- (a) Vous ne souffrez actuellement d'aucun trouble physique ou mental ; ou
- (b) Vous souffrez ou avez souffert de troubles physiques ou mentaux sans comportement associé pouvant ou ayant pu constituer une menace pour vos biens, votre sécurité, vos conditions de vie ou celles des autres ; ou
- (c) Vous souffrez actuellement de troubles physiques ou mentaux avec comportement associé, mais ces troubles n'ont pas constitué, ne constituent pas, ni ne constitueront une menace pour vos biens, votre sécurité, vos conditions de vie ou celles des autres ; ou
- (d) Vous avez souffert de troubles physiques ou mentaux avec comportement associé ayant constitué une menace pour vos biens, votre sécurité, vos conditions de vie ou celles des autres, mais ce comportement n'est pas susceptible de se reproduire.

Drogés et toxicomanes

Conformément à la législation américaine, les drogués ou toxicomanes peuvent se voir refuser l'admission sur le territoire américain. Pour de plus amples informations, reportez-vous au § 212(a)(1)(A) de la Loi Immigration and Nationality Act, 8 U.S.C. § 1182(a)(1)(A), et les réglementations correspondantes du Code des réglementations fédérales (Code of Federal Regulations).

Avez-vous déjà été arrêté(e) ou condamné(e) pour un délit ou un crime répréhensible par la morale publique ou pour une infraction relative à des substances contrôlées ; ou avez-vous été arrêté(e) ou condamné(e) pour deux délits pour lesquels la peine totale était de 5 ans ou plus ; ou avez-vous été impliqué(e) dans le trafic de substances contrôlées ; ou demandez-vous l'admission aux Etats-Unis dans l'intention de vous livrer à des activités criminelles ou immorales ?*

Oui Non

Avez-vous autrefois été impliqué(e), ou êtes-vous maintenant impliqué(e), dans des activités d'espionnage ou de sabotage ; de terrorisme ; de génocide ; ou, entre 1933 et 1945, avez-vous participé, de quelque façon que ce soit, à des persécutions perpétrées au nom de l'Allemagne nazie ou de ses alliés ?*

Oui Non

Avez-vous l'intention de chercher du travail aux Etats-Unis ; ou avez-vous déjà été refoulé(e) ou expulsé(e) des Etats-Unis ; ou avez-vous déjà été reconduit(e) à la frontière des Etats-Unis ; ou avez-vous obtenu ou cherché à obtenir un visa ou l'admission sur le territoire américain par voie de fraude ou de fausses déclarations ?*

Oui Non

Avez-vous voyagé ou séjourné dans l'un des pays suivants après le 1er Mars 2011 : Iran, Iraq, Soudan, Syrie ?*

Oui Non

L'admission aux Etats-Unis ou l'octroi d'un visa vous a-t-il déjà été refusé ? Un visa d'entrée aux Etats-Unis vous ayant été octroyé précédemment a-t-il été annulé ?*

Oui Non

Si Oui :

Quand ?

Où ?

Avez-vous fait prévaloir votre immunité pour échapper à des poursuites judiciaires ? *

Oui Non

En ce qui concerne l'exonération de poursuites judiciaires, répondez « Oui » à cette question si tous les énoncés suivants vous concernent :
(a) vous avez commis un crime ou délit grave aux Etats-Unis tel que défini au 8 U.S.C. Sec. 1101(h), comprenant tout forfait en tout temps faisant l'objet d'une exonération de poursuites judiciaires ; et
(b) en conséquence du délit et de l'exonération de poursuites judiciaires en (a), vous avez dû quitter les Etats-Unis ; et
(c) vous ne vous êtes pas, par la suite, soumis(e) à la compétence du tribunal américain compétent en regard à ce délit.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au § 212(a)(2)(E) et 101(h) de la loi Immigration and Nationality Act , 8 U.S.C. § 1182(a)(2)(E) et 1101(h).

Renonciation aux droits :

Je déclare avoir lu et compris ce formulaire et renoncer par la présente et pour la durée de mon autorisation de voyage obtenue par ESTA au droit de faire réexaminer mon dossier ou de faire appel de la décision de l'agent d'immigration quant à mon admission sur le territoire, ou de contester toute action de reconduite à la frontière résultant d'une demande d'admission dans le cadre du Programme d'exemption de visa, autrement que sur la base d'une demande d'asile. En plus de la renonciation ci-dessus, comme condition de chaque admission aux Etats-Unis dans le cadre du Programme d'exemption de visa, je reconnais accepter de me soumettre à la prise d'identifiants biométriques (comprenant empreintes digitales et photographies) à l'arrivée aux Etats-Unis, et réaffirme renoncer au droit de faire réexaminer mon dossier ou de faire appel de la décision de l'agent d'immigration quant à mon admission sur le territoire, ou de contester toute action de reconduite à la frontière résultant d'une demande d'admission dans le cadre du Programme d'exemption de visa autrement que sur la base d'une demande d'asile.

J'atteste par la présente avoir lu, ou m'être fait lire, toutes les questions et déclarations figurant sur cette demande et les avoir comprises. Les réponses et informations fournies dans cette demande sont sincères et exactes dans la limite de mes connaissances.*

* Réponses obligatoires